

Les cours de préparation au BIA

Objectifs

Les cours du Brevet d'Initiation Aéronautique sont sanctionnés par un examen final. Les élèves peuvent acquérir une culture aéronautique utile avec un minimum de pratique. Chaque élève reçu(e) à l'examen du BIA délivré par l'Education Nationale et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) peut ensuite découvrir concrètement la pratique du pilotage et bénéficier d'une bourse pour la préparation du brevet de base, LAPL et de la licence de pilote privé (PPL) (près du tiers du coût de la formation).

La qualification BIA est recommandée pour tout élève souhaitant poursuivre des études dans les différents métiers de l'aéronautique ou s'engager vers l'une des carrières offertes par l'armée de l'air.



Les cours

Les cours se présentent sous la forme de modules de formation. Ils se déroulent sur un an, de septembre à mai, à raison de 2h par semaine. Pour chaque module, les documents reprenant l'essentiel de la séance sont fournis.

Connaissance des aéronefs :	Aérodynamique et mécanique du vol
Classification Éléments principaux dans l'avion Efforts subis Structures, matériaux utilisés Groupe moto propulseur Hélice Appareil de mesure	Principe et constitution d'une aile Les forces mise en œuvre L'écoulement de l'air Les forces dans les différentes configurations de vol (palier, virage, monter, descendre) L'approche et l'atterrissement Le décollage
Navigation, sécurité, réglementation aérienne	Météorologie
Principe Les qualifications et les priviléges et obligations Les organismes de contrôle Les cartes Calcul de route, navigation Déplacement sur une sphère	Principe de base Pression, variations avec le temps, la durée et l'altitude Les Masses d'air, les vents Les perturbations Les informations à disposition de l'aéronautique
Histoire de l'air et de l'espace Les dates importantes La chronologie des découvertes technologiques Des exploits humains	

Pratique, déplacement et visite

- ➔ Centre de maintenance aéronautique de Lens
- ➔ Club de parapente, ULM, Aéromodélisme
- ➔ Initiation au vol au club de Lens
Baptême de l'air + vol en instruction



Après la formation BIA

L'obtention du BIA offre la possibilité d'obtenir une bourse pour financer le brevet de pilote :

Brevet de base (BB - LAPL)

Il suffit d'être âgé d'au moins 15 ans, de suivre une instruction théorique et une formation pratique en vol dont au moins six heures de double-commande et effectuer, seul à bord, quatre heures de vol et 20 atterrissages. Après avoir satisfait à une épreuve théorique et pratique, ce brevet vous permettra de piloter, seul à bord sur un avion d'un type identique à celui ayant servi à l'examen, dans un rayon de 30 km autour de l'aérodrome.

Licence de pilote privé (PPL) :

Il faut dans ce cas être âgé d'au moins de 17 ans, suivre une instruction théorique et une formation pratique en vol comprenant au moins 45 heures de vol donc au minimum 25 en double-commande et 10 en solo. Après avoir satisfait à une épreuve théorique et pratique, ce brevet vous permettra d'exercer les fonctions de commandant de bord sur un avion monomoteur, avec des passagers, partout en Europe, et même au-delà, sous réserve notamment d'une compétence en langue anglaise.

